

PROJET D'ETABLISSEMENT

1. PREAMBULES

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

2.1 Horaire

2.1.1. Horaire des maternelles

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>8h35-12h15</i>	<i>8h35-12h15</i>	<i>8h35-12h15</i>	<i>8h35-12h15</i>	<i>8h35-12h10</i>
<i>13h25-15h05</i>	<i>13h25-15h05</i>		<i>13h25-15h05</i>	<i>13h25-15h05</i>

 *Formation des rangs à 8h30*

2.1.2. Horaire des primaires

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>8h35-12h15</i>	<i>8h35-12h15</i>	<i>8h35-12h15</i>	<i>8h35-12h15</i>	<i>8h35-12h15</i>
<i>13h25-15h15</i>	<i>13h25-15h15</i>		<i>13h25-15h15</i>	<i>13h25-15h15</i>

 *Formation des rangs à 8h30*

2.2. Obligations scolaires

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.
Toute absence doit être justifiée par un mot écrit des parents (cf : justificatif d'absence) ou certificat médical.
Toute absence excédant 3 jours doit être accompagnée dès le quatrième jour d'un certificat médical.

2.3. Utilisation de l'image

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés. Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

Vous pouvez vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

Notre école vise à atteindre les objectifs suivants :

- ✦ Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- ✦ Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- ✦ Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- ✦ Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

4. NOS SPECIFICITES

- ✦ Une équipe pédagogique dynamique, motivée et professionnelle.
- ✦ Une équipe en recherche permanente.
- ✦ Cours de psychomotricité pour les maternelles.
- ✦ Ouverture à la culture musicale dès la 3ème maternelle (via l'académie de musique).
- ✦ Cours de diction
- ✦ Etude dirigée
- ✦ Cadre environnemental agréable au cœur du village proche du bois, à proximité d'un terrain
 - de sport (accès à une piste d'athlétisme, à un terrain de mini foot).

- ✦ Facilité d'accès
 - Arrêt de bus devant l'école
 - Parking pour vélos
 - 2 parkings pour voitures

5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

5.1 Nos méthodes au quotidien

5.1.1. Compétences disciplinaires et transversales

- ✦ Pédagogie différenciée
- ✦ Ateliers verticaux
- ✦ Continuité
- ✦ Proposer des situations pour participer, apprendre, vivre ensemble et s'épanouir
- ✦ Activités récréatives

5.1.2. Découverte, production, création

En maternelle :

- ✦ Français : éveil à la lecture, à l'écriture au travers de jeux, de manipulations et de découvertes.
- ✦ Math : découverte des nombres, les solides, les figures, les grandeurs.
- ✦ Education artistique : laisser des traces (différents supports, techniques, matériels, outils, textures).
- ✦ Agir et exprimer, transférer et créer dans les domaines tactiles, gestuels, corporels et plastiques.
- ✦ Eveil : découverte de la nature (saisons), des êtres vivants, de la technologie.
- ✦ Développement psychomoteur, social et affectif, corporel, développement du langage.
- ✦ Psychomotricité : proposer des situations pour participer, apprendre à vivre ensemble et s'épanouir : il explore, il bouge, il expérimente, il s'exprime, il se socialise.

En primaire :

- ✦ En fonction des projets permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme : le théâtre, la poésie, l'art, l'écriture, les travaux de présentations (alimentation, découverte d'une ville, échanges culturels).

5.1.3. Articulation pratique/théorie

Façon d'aborder les apprentissages : situation mobilisatrice, vécu des enfants, défis, projets. L'enseignement frontal sera également utilisé.

5.1.4. Equilibre travail individuel et collectif

En maternelle :

- ✦ Organiser des temps d'accueil, de partage et de rencontre.
- ✦ Moments interclasses
- ✦ Par cycle (5 à 8 ans)

En primaire :

- ✦ Enseignement frontal, individuel, collectif suivant les différents types d'activités.
- ✦ Travail avec une logopède.
- ✦ Etude dirigée.
- ✦ Remédiation
- ✦ Travail par cycle, par classe.

5.1.5. Les évaluations

- ✦ Evaluation formative
- ✦ Test PMS
- ✦ Evaluations externes non certificatives (2^e, 5^e)
- ✦ Evaluation sommative
- ✦ Contrôles quotidiens (bulletins)
- ✦ Bilans de fin d'année
- ✦ Evaluations externes (2^e, 4^e)
- ✦ Evaluation externe certificative (6^e CEB)

5.1.6. Eveil aux professions

En maternelle :

- ✦ Rencontre avec des intervenants extérieurs en fonction des thèmes abordés (ferme, pompiers, verger).

En primaire :

- ✦ Avenir de l'enfant
- ✦ Une journée de visite à l'Athenée Royal de Braine-le-Comte
- ✦ Les dates des Portes Ouvertes des écoles secondaires seront communiquées.

5.1.7. Accès aux médias

En maternelle et en primaire

- ✦ Bibliothèque (en classe, bibliothèque à l'école, bibliothèque communale, bibliobus)
- ✦ Supports audiovisuels (TV, DVD, CD...)
- ✦ Revue, presse, publicité
- ✦ Possibilité d'abonnement à différentes revues, journaux...
- ✦ Télé, dvd, projecteur, pc, caméra, appareil photo
- ✦ Utilisation d'émissions éducatives

5.1.8. Activités culturelles et sportives

En maternelle :

- ✦ Psychomotricité
- ✦ Piscine (activité extrascolaire le mercredi après-midi à partir de la 3^e maternelle)
- ✦ Activités proposées par le centre culturel
- ✦ Différentes activités musicales, animations dans les classes
- ✦ Appel de personnes ressources
- ✦ Sorties et visites culturelles : musée, théâtre...
- ✦ Classes de dépaysement
- ✦ Voyage scolaire

En primaire :

- ✦ Piscine (le mercredi après-midi)
- ✦ Cross adeptes
- ✦ Classes de dépaysement (classes d'aventures, neige, mer)
- ✦ Culturel : Visites extrascolaires selon les projets et les thèmes de l'année
- ✦ Le concert, bibliobus, bibliothèque, ludothèque.

5.1.9. Citoyenneté

- ✦ Respect de soi et des autres
- ✦ Projet de société (vivre ensemble, cour de récréation)
- ✦ Respect des règles et des consignes dans la classe et les couloirs
- ✦ Gestion des conflits : récréations, règlement de cour, mise en place d'espaces, jeux de société, ateliers, jeux extérieurs
- ✦ Respect des règles et des consignes dans la classe et les couloirs
- ✦ Respect du lieu et du matériel
- ✦ Respecter le matériel donné
- ✦ Respect du règlement de la cour
- ✦ Respect de l'environnement
- ✦ Tri des déchets
- ✦ Projet coccinelle
- ✦ Projet cour propre
- ✦ Commémoration du 11 novembre
- ✦ Visite de la commune de Braine-le-Comte

5.1.10. Ouverture sur le quartier

- ✦ Découverte du bois de la Houssière
- ✦ Découverte du quartier
- ✦ Monuments aux morts
- ✦ Balade en forêt, bois, verger
- ✦ Sentier nature
- ✦ 4X20 ans
- ✦ Visite du village
- ✦ Visite de Braine-le-Comte
- ✦ Bibliothèque

5.1.11. Communication

En maternelle :

- Cahier d'avis, valves, boîte aux lettres, réunions de parents individuelles ou collectives.

En primaire :

- Journal de classe, farde d'avis, valves, boîte aux lettres, réunions de parents individuelles ou collectives.
- Conseil de participation (2x par an)
- Réunions de l'Association des Parents (un mercredi par mois) :
09/09/20, 23/09/20, 28/10/20, 18/11/20, 16/12/20, 20/01/21, 24/02/2021, 28/04/21, 19/05/21.
- Réunions de l'Amicale des Parents :
14/10/20, 21/10/20, 03/03/21, 19/05/21, 26/05/21.

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

5.2 Nos Actions concrètes

5.2.1. Sujet

« LA CREATIVITE »

5.2.2. Des actions concrètes pour :

- 1) Promouvoir la confiance en soi :
 - ✦ Proposer des activités sans jugement
 - ✦ Favoriser l'essai erreur
 - ✦ Diminuer les contraintes
 - ✦ Présenter son œuvre sans être jugé
 - ✦ Distribuer du matériel et laisser libre cours à son imagination
 - ✦ ...
- 2) Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables :
 - ✦ Accepter l'esprit critique
 - ✦ Respecter les goûts et les idées de chacun
 - ✦ Un travail collectif et collaboratif
 - ✦ Un règlement de classe et de charges
 - ✦ ...

3) Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences :

- ✦ Jouer, manipuler, comparer
- ✦ Matériel varié, sans but prédéfini
- ✦ S'ouvrir au monde : musées, personnes ressources, etc
- ✦ ...

4) Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale :

- ✦ Gratuité scolaire
- ✦ Matériel accessible à tous
- ✦ ...

**« Travailler en particulier la matière « grandeurs »
tout en respectant ces 4 actions concrètes »**

5.3 Année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place (différenciation, remédiations, ...)

5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence, la différenciation sera pratiquée pour palier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée,...

5.5 Formation des enseignants

5.5.1. Les formations sur base volontaire

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par l'U.V.C.B.(Union des Villes et des Communes Belges) ou autres formations reconnues par la communauté française, à raison de 5 journées maximum par année scolaire.

5.5.2. Les formations obligatoires

Les enseignants participeront aux différentes journées de formations obligatoires organisées par l'Union des Villes et des Communes et par les inspections.

Les formations obligatoires seront en lien avec la plan de pilotage.

2019-2020 : Construction du plan de pilotage

2020-2021 : Gestion du plan de pilotage

6. GENERALITES

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction :

- *du décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental.*
- *du décret « Ecole de la réussite »*
 - ❑ Mise en place d'une organisation en cycles.
- *de la circulaire du 10/08/1998.*
 - ❑ Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire.
 - ❑ Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
 - ❑ Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation.
 - ❑ Distinguer évaluation sommative et formative.
- *du projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.*
- *du décret 11/07/2002.*
 - ❑ Organisation des formations en cours de carrière.

Construit par :
Les Enseignants et la Direction
Echevins

Approuvés par :
Le conseil de Participation et
Le Collège des Bourgmestres et